

BEST OF

Réglementation et pratique des marchés publics

Niveau 1 - Passer un marché



Public cible



Toute personne ayant déjà passé un marché public et souhaitant renforcer ses compétences en passation des marchés publics.

Objectifs pédagogiques



- ✓ Maîtriser et mettre en œuvre le cadre général de la passation des marchés publics ;
- ✓ Savoir choisir le type de marché et la procédure adéquats ;
- ✓ Identifier les points clés de la procédure de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Méthodes pédagogiques



Une formation très pratique, basée sur de nombreuses études de cas et des retours d'expérience.

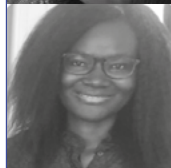
FORMATEURS



Cindy BUFFIÈRE

Juriste

Resah



Nadia CODO

Juriste

Resah



DATES

Lundi 26, mardi 27
et mercredi 28 septembre 2022

Lundi 13, mardi 14
et mercredi 15 mars 2023

Lundi 25, mardi 26
et mercredi 27 septembre 2023



INFOS

3 jours : 21 h de formations validées.

PARCOURS - 5 jours : 35 h de formations validées

Horaires :

9h30 - 12h30 / 13h00 - 17h00



TARIFS

	3 JOURS	5 JOURS
PRÉSENTIEL	2 000 €	3 200 €
DISTANCIEL	1 350 €	2 100 €

Repas inclus pour les formations
présentielles

JOUR 1

MATINÉE

Le cadre général des marchés publics

- La réglementation ;
- Qu'est-ce qu'un marché public ?
- Le marché public hospitalier et ses particularités ;
- Focus sur les derniers textes : Covid et TVA dans les marchés de DM, loi ASAP, loi climat et résilience...

APRÈS-MIDI

Les différents types de procédure

- La définition du besoin ;
- La computation de seuils ;
- Les types de procédure.

JOUR 2

MATINÉE

Définir sa stratégie achat

- Le sourcing ;
- La forme du marché ;
- La durée ;
- L'allotissement.

APRÈS-MIDI

Contenu du DCE et des pièces constitutives d'un marché

- Les pièces constitutives du marché ;
- Les clauses essentielles du RC ;
- La dématérialisation ;
- Les clauses essentielles du CCAP ;
- Les pièces financières.

JOUR 3

MATINÉE

De la publication à la signature

- Les mentions dans l'avis de publicité et modification du DCE ;
- La sélection des candidats : analyses ;
- Les offres inappropriées/irrégulières/inacceptables ;
- La régularisation des offres irrégulières ;
- L'offre anormalement basse.

APRÈS-MIDI

- Le rapport d'analyse des offres (RAO) ;
- Les documents à demander à l'attributaire ;
- Les informations accessibles aux candidats non retenus ;
- Le contenu des lettres de rejet.